

## SÉNAT DE BELGIQUE.

### Projet de Loi contenant le Budget des voies et moyens pour l'exercice 1853.

(Voir le n<sup>o</sup> 112, session 1851-1852, et le n<sup>o</sup> 25, session 1852-1853 de la Chambre des Représentants.)

### LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE PREMIER.

Les impôts directs et indirects, existants au 31 décembre 1852, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, seront recouvrés, pendant l'année 1853, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Le principal de la contribution foncière est réparti entre les provinces, pour l'année 1853, conformément à la loi du 9 mars 1848.

#### ART. 2.

D'après les dispositions qui précèdent, le Budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1853, est évalué à la somme de cent vingt trois millions deux cent vingt quatre mille deux cent cinquante francs (123,224,250 francs), et les recettes spéciales, provenant des ventes de biens domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1843, à la somme de un million de francs (1,000,000 de fr.).

#### ART. 3.

Pour faciliter le service du trésor, pendant le même exercice, le Gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, mettre en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de treize millions de francs.

#### ART. 4.

La présente loi sera obligatoire le 1<sup>er</sup> janvier 1853.  
Bruxelles, le 17 novembre 1852.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) H. ANSIAU.  
A. DUMON.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
(Signé) N. DELFOSSE.

## Budget des Voies et Moyens pour l'exercice 1853.

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1853.	TOTAL.
	<b>Impôts.</b>		
	Foncier . . . . .	Principal . . . . . 15,500,000 3 centimes additionnels ordinaires 465,000 2 Id. id. pour non-valeurs. . . . . 310,000 10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 1,550,000 3 centimes additionnels supplémentaires sur le tout. . . . . 534,750	18,359,750
	Personnel. . . . .	Principal . . . . . 8,500,000 10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 850,000	
	Patentes . . . . .	Principal . . . . . 3,050,000 10 centimes additionnels extraordinaires . . . . . 305,000	3,355,000
	Redevances sur les mines . . . . .	Principal . . . . . 180,000 10 centimes ordinaires pour non-valeurs. . . . . 18,000 5 centimes sur les deux sommes précédentes, pour frais de perception . . . . . 9,900	207,900
	Droit de débit des boissons alcooliques. . . . .	»	900,000
	— des tabacs . . . . .	»	300,000
	Douanes . . . . .	Droits d'entrée. (16 cent. addit.) 12,440,000 Droits de sortie. ( Id. ) 100,000 Droits de transit. ( Id. ) 50,000 Droits de tonnage. ( Id. ) 595,000 Timbres. . . . . 55,000	13,000,000
	Accises . . . . .	Sel . . . ( sans additionnels ). 4,350,000 Vins étrangers (26 cent. addit. et timbres collectifs). 2,500,000 Eaux-de-vie étrangères. (sans addit.) 270,000 — indigènes. ( Id. ) 5,000,000 Bières et vinaigres. (26 cent. addit. et timbres collectifs). 6,700,000 Sucres . . . . . 3,500,000 Timbres { sur les quittances. . . 5,000 sur les permis de circulation. . . . . 1,000	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			22,126,000

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1851.		TOTAL.		
	<b>Impôts (Suite).</b>					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOU- NES ET ACCISES. (Suite).	Garantie . . . . .	Droits de marque des matières d'or et d'argent . . . . .	»	150,000	91,498,650	
	Recettes diverses . . . . .	Droits de magasin des entrepôts, perçus au profit de l'État. . . . .	225,000	255,000		
		Recettes extraordinaires et acci- dentelles . . . . .	50,000			
	ENREGISTREMENT ET DOMAINES.		Enregistrement (princ. et 50 c.add.).	10,500,000		25,495,000
			Greffe. . . ( Id. id. ).	300,000		
			Hypothèques. ( Id. 26 id. ).	4,680,000		
			Successions. ( Id. 50 id. ).	6,400,000		
			Droits de mutations sur les succes- sions en ligne directe (principal et 50 centimes additionnels). . . . .	1,500,000		
		Droits additionnels et amendes . . . . .	Droit dû par les époux survivants (principal et 50 cent. addit.).	200,000		
			Timbre( Id. sans additionnels).	2,850,000		
		Naturalisations . . . . .	5,000			
		Amendes en matière d'impôts . . . . .	140,000			
		Id. de condamnation en ma- tières diverses. . . . .	120,000			
	<b>Péages.</b>					
TRAVAUX PUBLICS.	Domaines. . . . .	Rivières et canaux. . . . .	2,800,000	4,300,000		
		Routes appartenant à l'État. . . . .	1,500,000			
	Postes. . . . .	Taxes des lettres et affranchisse- ments. . . . .	2,760,000	5,400,000		
		Port des journaux et imprimés. . . . .	200,000			
Droits sur les articles d'argent. . . . .		20,000				
	Remboursements d'offices étrangers	360,000	7,900,000			
	Émoluments perçus en vertu de la loi du 19 juin 1842. . . . .	60,000				
MARINE . . . . .		Produit du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres.	»	200,000		

ADMINISTRATIONS.	Désignation des Produits.	MONTANT des PRÉVISIONS DES RECETTES pour l'exercice 1852.		TOTAL.	
<b>Capitaux et Revenus.</b>					
TRAVAUX PUBLICS.	Chemin de fer . . . . .	17,200,000	} 17,375,000		
	Télégraphes électriques . . . . .	175,000			
	Domaines (valeurs capitales). . . . .	825,000			
	Forêts. . . . .	1,020,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Dépendances des chemins de fer. . . . .	80,000	} 2,720,000		
	Établissements et services régis par l'État . . . . .	285,000			
	Produits divers et accidentels . . . . .	210,000	} 21,788,000		
	Revenus des domaines. . . . .	270,000			
	Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets) . . . . .	110,000			
	Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations. . . . .	568,000			
TRÉSOR PUBLIC.	Produits des actes des commissariats maritimes. . . . .	40,000	} 1,693,000		
	— des droits de chancellerie. . . . .	25,000			
	— des droits de pilotage et de fanal . . . . .	590,000			
	— de la fabrication de monnaies de cuivre . . . . .	140,000			
	— de la retenue de 1 p. c. sur les traitements et remises. . . . .	220,000			
<b>Remboursements.</b>					
CONTRIBUTIONS DIRECTES, ETC.	Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc. . . . .	1,000	} 101,000		
	Frais de perception des centimes provinciaux et communaux. . . . .	100,000			
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	Reliquats de comptes arrêtés et non arrêtés par la Cour des Comptes. — Déficit des comptables. . . . .	100,000	} 700,000		
	Recouvrements d'avances faites par les divers Départements. . . . .	600,000			
	Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières . . . . .	825,000	} 2,037,600		
	Recettes accidentelles . . . . .	250,000			
TRÉSOR PUBLIC.	Abonnement des provinces, pour réparations d'entretien dans les prisons . . . . .	23,600		} 1,236,600	
	Chemin de fer rhénan. — Dividendes de 1853. . . . .	125,000			
	Prélèvement sur les fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances. . . . .	13,000			
<b>FONDS SPÉCIAL.</b>		TOTAL . . . fr.		123,224,250	
	Produit des ventes des bois domaniaux, autorisées par la loi du 3 février 1845. . . . .			1,000,000	